

N° 232 JUILLET 2014

SOMMAIRE

P.2	ÉLECTIONS INTERNES
P.3	ACADÉMIE
P.4	ÉDUCATION PRIORITAIRE - NON-TITULAIRES
P.5	RÉGION
P.6	HORS CLASSE DES CERTIFIÉS - STAGIAIRES
P.7	HORS CLASSE DES AGRÉGÉS
P.8	ACTION SOCIALE - COLLÈGES VARIOIS

Ce numéro comporte un encart de 2 pages : stages de formation syndicale

Du 27 novembre au 4 décembre, Je vote FSU pour les CT, Je vote SNES-FSU pour les CAP.

Dans quelques semaines, du 27 novembre au 4 décembre, toutes nos professions seront appelées à élire leurs représentants en Comité Technique (CT), en Commission Administrative Paritaire (CAP) ou pour nos collègues non-titulaires en Commission Consultative Paritaire (CCP). Ce n'est pas seulement dans l'Éducation nationale que les agents voteront mais dans les trois fonctions publiques : État, territoriale, hospitalière.

Pour notre secteur, la modalité de vote retenue par le ministère, est comme en 2011, le vote par internet. Le SNES-FSU, comme en 2011, n'est pas favorable à cette modalité de vote.

Même si le ministère a promis une solution de vote plus accessible – chacun se rappelant les errements de 2011 – il faudra l'engagement de toutes les militantes et de tous les militants, et plus largement de nos professions pour que la participation à ce scrutin soit au rendez-vous. La messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-nice.fr) sera le pivot des opérations électorales. Des informations essentielles pour participer au vote transiteront par cette adresse de messagerie. Son activation et la vérification de son fonctionnement sont donc d'importance afin que chacun puisse exercer son droit de vote.

L'enjeu de ces élections est clair : il s'agira de conforter la position majoritaire du SNES-FSU, car il en va de l'unité du second degré face à ceux qui, par exemple, envisagent la « primarisation » du collège.

Il s'agira également de redonner à la FSU sa première place dans la fonction publique d'État, perdue mécaniquement en 2011 en raison du recul de la participation.

La campagne électorale est déjà pour certains bien avancée. Ils tentent de compenser ainsi leur manque de travail dans les CT et les CAP par une visibilité plus grande.

Pour le SNES-FSU et la FSU, il n'y aura pas de dispositif exceptionnel, pas de plan média, pas de conseillers en communication. Notre boussole : aller, comme d'habitude, à la rencontre de nos collègues dans les établissements et construire avec eux les revendications et les luttes.

ALAIN GALAN.

*N'oubliez pas votre
cotisation syndicale*

Édito

Une rentrée à réussir ...

Après quelques semaines de vacances méritées, vacances que l'on nous conteste en voulant faire croire qu'elles pèseraient sur la réussite de nos élèves pour en occulter les véritables causes, nous allons retrouver le chemin de nos établissements et repartir pour une nouvelle année scolaire.

Ministre et recteur auront beau jeu de vanter dans les médias une rentrée « techniquement » réussie. Mais c'est quoi, une rentrée « techniquement » réussie ?

Une rentrée où chaque élève du second degré est accueilli dans des conditions matérielles et d'encadrement, par des personnels formés et qualifiés, permettant sa réussite ?

Une rentrée où des élèves dans des classes aux effectifs pléthoriques, ont face à eux un adulte quels que soient son statut ou sa formation ?

Poser la question, c'est y répondre !

Ces quelques semaines de vacances ne suffiront pas pour faire oublier les problèmes qui se posent à nous.

En dépit de revers électoraux inégalés, le gouvernement poursuit avec acharnement ses politiques d'austérité. Si l'Éducation nationale reste, pour l'instant, relativement préservée en termes d'emploi, il en est tout autrement en ce qui concerne nos rémunérations. Un septennat de blocage salarial ! Nos salaires nets baissent et nos professions sont déconsidérées.

Une revalorisation de nos métiers et de nos salaires est nécessaire. Nécessaire, car elle n'est que justice pour les personnels déjà en place qui face aux vents contraires de réformes parfois ineptes, tiennent le cap de la réussite de leurs élèves. Nécessaire, pour l'avenir du service public d'Éducation car les étudiants se détournent de nos métiers : nombre de places aux concours sont restées vacantes faute de candidats.

Face à ces conditions de travail dégradées et à ce déclassé salarial, le SNES-FSU invite les collègues à se réunir à la rentrée dans les établissements, à dresser l'état des lieux et des besoins qu'il fera connaître au ministre et au recteur, à développer des actions diversifiées.

L'automne prochain verra aussi se mettre en place la consultation sur le projet de socle commun de compétences, de connaissances et de culture ; il est important que la profession y fasse entendre son avis, sa conception du second degré, de même que sur la question de l'évaluation des élèves, instrumentalisée par certains pour mettre en cause les examens nationaux.

Cette reprise du débat collectif et la montée des actions locales devront permettre de déboucher sur une mobilisation nationale rassemblant largement autour de nos revendications pour le second degré et ses personnels.

ALAIN GALAN, LE 28 JUILLET 2014.

Bureau départemental du Var

12 titulaires, 12 suppléants élus
par les syndiqués en mai 2014

Titulaires :

Unité & Action (11) : Coline ROZEROT, Dominique QUEYROULET, Maryvonne GUIGONNET, Benoit CASALS, Geneviève CLERC, Laurent LOPEZ, Anne CANTALOUBE, Frédéric NEGREL, Nathalie DURUP, Bruno COMBETTE, Maguy FACHE

Émancipation (1) : Catherine LAURENTI

Suppléants

Unité & Action (11) : Abdellah EL OUARRAQ, Fabienne GAUCI, Laurent LIENS, Marie-Anne HORY, Thierry THOMAS, Evelyne SCHAEGIS, Daniel SAADOUN, Santi MOREAU, Sandrine GSTALTER, Jonas HENNEBOIS, Hélène CHAUVIN.

Émancipation (1) : Quentin DAUPHINÉ

Var		
Année	2012	2014
Votants	465	442
Blanc/nuls	31	50
Exprimés	434	392
U&A	386	341
	88,9%	87,0%
Emanc.	48	51
	11,1%	13,0%

Alpes-Maritimes		
Année	2012	2014
Votants	579	513
Blanc/nuls	17	33
Exprimés	562	480
U&A	485	386
	86,3%	80,4%
EE	77	94
	13,7%	19,6%

Bureau départemental des Alpes-Maritimes

7 titulaires, 7 suppléants élus
par les syndiqués en mai 2014

Titulaires

Unité & Action (6) : Jean-Paul CLOT, Catherine VERDUCI, Didier GIAUFER, Vassilia MARGARIA-PENA, Emmanuel ANTONINI, Fabienne LANGOUREAU.

École Émancipée (1) : Antonio MOLFESSE

Suppléants

Unité & Action : Baptiste ROSSO, Nelly GUITTARD, Pascal CHAUMARD, Marie-Agnès BÉRUFF, Erik DEBRUN, Alain TIBERTI.

École Émancipée (1) : Jessica DEVISMES.

ÉLECTIONS INTERNES

UN SYNDICAT DÉMOCRATIQUE EN MOUVEMENT

PAR

ALAIN GALAN



Faire vivre la démocratie syndicale

Un des fondements du SNES-FSU est la démocratie syndicale. Ce n'est pas qu'un principe mais une réalité qui repose sur la participation des syndiqués à trois séquences consécutives :

- le vote sur les rapports d'activité et financier où les équipes militantes sont jugées sur leur capacité en mettre en œuvre les mandats du syndicat,

- les congrès académique et national, lieu d'élaboration collective des revendications et des mandats du syndicat,

- l'élection par les syndiqués des organes directeurs (commission administrative nationale et académique, bureaux départementaux) et des équipes militantes qui auront la charge d'animer le syndicat à tous les niveaux et de porter les revendications et mandats.

La démocratie syndicale passe aussi par la participation du plus grand nombre aux instances syndicales et à l'animation du syndicat.

Année	Votants	b+n	Exprimés	U&A		EE		Emanc.	
2009	1100	57	1043	842	80,7%	117	11,2%	84	8,1%
2012	1056	60	996	894	89,8%	111	11,1%		
2014	955	66	898	738	82,2%	106	11,9%	54	6,0%

Commission administrative académique

34 titulaires, 34 suppléants élus par les syndiqués en mai 2014

Titulaires

Unité & Action (28) : Alain GALAN, Fabienne LANGOUREAU, Jean-Pierre LAUGIER, Coline ROZEROT, Richard GHIS, Jean-Paul CLOT, Julie BAGGE, Dominique QUEYROULET, Maryvonne GUIGONNET, Didier GIAUFER, Corinne GIOANNI, Frédéric NEGREL, Eric MICHELANGELI, Cathy VERDUCI, Frédéric GAUVRIT, Anne CANTALOUBE, Gilles DEPRESLE, Alexandra RONGEARD, Pascal CHAUMARD, Geneviève CLERC, Vassilia MARGARIA-PENA, Fabrice GIOVANAZZI, Arlette BARTOLETTI, Serge MULLER, Dominique VINAY-VULLION, Laurent LIENS, Anne MONNET, Mélanie FAIVRE.

École Émancipée (4) : Olivier SILLAM, Nathalie PORTAS, Philippe GANDIN, Jessica DEVISMES.

Émancipation (2) : Catherine LAURENTI, Quentin DAUPHINE.

Suppléants

Unité & Action (28) : Isabelle LE BUZULIER, Ayda ABILY, Evelyne SCHAEGIS, Baptiste ROSSO, Véronique FRANCO, Laurent LOPEZ, Françoise HENNECART, Abdellah EL OUARRAQ, Thierry THOMAS, Anne-Estelle MICHELANGELI, Christophe RICERCHI, Maguy FACHE, Nelly GUITTARD, David DUC, Isabelle NUNEZ, Didier GODE, Daniel SAADOUN, Pascal QUIGNON, Gaël BECETTE, Corine VENTADOUX, Alain TIBERTI, Marie-Anne HORY, Emmanuel PESTOURIE, Magali SEDES, Thomas PERROT, Bruno COMBETTE, Julie POUCHKO, Muriel LE ROUZIC LHUILLIER.

École Émancipée (4) : Anthony TONNERRE, Sylvie COSSEDDU, Kabil HAMOUDA, Marie-Louise GONZALEZ.

Émancipation (2) : Youri LE JANNOU, Paul GAUTHEROT.

Bureau académique

15 titulaires, 15 suppléants élus par
le Conseil Syndical Académique
le 20 juin 2014

Titulaires

Unité & Action (13) : Alain GALAN, Fabienne LANGOUREAU, Jean-Pierre LAUGIER, Coline ROZEROT, Richard GHIS, Catherine VERDUCI, Jean-Paul CLOT, Arlette BARTOLETTI, Didier GIAUFER, Vassilia MARGARIA-PENA, Gilles DEPRESLE, Frédéric NEGREL, Dominique QUEYROULET.

École Émancipée (1) : Philippe GANDIN.

Émancipation (1) : Catherine LAURENTI.

Suppléants

Unité & Action (13) : Anne CANTALOUBE, Pascal CHAUMARD, Isabelle LE BUZULIER, Fabrice GIOVANAZZI, Eric MICHELANGELI, Maryvonne GUIGONNET, Geneviève CLERC, Françoise HENNECART, Anne MONNET, Laurent LIENS, Julie POUCHKO, Frédéric GAUVRIT, Mélanie FAIVRE.

École Émancipée (1) : Jessica DEVISMES.

Émancipation (1) : Quentin DAUPHINE.



Secrétariat Académique

Élu par le Conseil Syndical Académique
le 20 juin 2014

Secrétaire général : Alain GALAN.

Secrétaires généraux adjoints : Fabienne LANGOUREAU, Jean-Pierre LAUGIER, Richard GHIS.

Trésorier : Gilles DEPRESLE.

Secrétaire administratif : Pascal CHAUMARD.

Secrétaires académiques : Coline ROZEROT, Dominique QUEYROULET, Jean-Paul CLOT, Didier GIAUFER, Frédéric GAUVRIT.

Trésorier adjoint : Serge MULLER.

BILAN SOCIAL PAS TRÈS SOCIAL...

Le bilan social, fourni par le Rectorat chaque fin d'année scolaire, se révèle être un miroir éclairant de ce que vivent les personnels et met en évidence les dégradations de notre métier.

Un métier dégradé

Celui-ci connaît une attractivité menacée. Cela est souligné tout d'abord par la baisse des effectifs enseignants : il nous faut accueillir toujours plus d'élèves avec moins d'enseignants !

Ensuite, les résultats aux concours sont alarmants. Le concours réservé doit retenir toute notre attention (issu de la loi Sauvadet, enseignants non titulaires ayant effectué au moins 6 ans dans l'Éducation nationale) avec seulement 28% de réussite. Pourtant, l'Éducation nationale va continuer à employer les non-admis. Une validation de l'expérience doit être prise en compte et il est impératif de mettre en place une véritable préparation au concours.

Le ministère devrait enfin s'intéresser aux propositions développées par le SNES-FSU pour un pré-recrutement, plus que jamais nécessaire, des enseignants !

Notre pouvoir d'achat est en baisse de plus de 25% depuis 1981. Depuis l'an 2000, un enseignant a perdu l'équivalent de deux mois de salaire. Les enseignants français font désormais partie des moins bien payés de l'UE. Or, aucune réelle mesure catégorielle n'est prise au bénéfice des enseignants. Cette revalorisation qui devient l'urgence absolue s'est pourtant vue opposer pour toute réponse le blocage du point d'indice jusqu'en 2017.

Le problème de la mobilité est également un obstacle au recrutement, puisqu'il est de plus en plus difficile de muter.

Les possibilités de promotion, seule manière d'obtenir une progression de carrière, diminuent également.

Conditions de vie

Portons maintenant notre attention sur la vie des personnels. À en croire certains médias, les professeurs sont toujours absents. Les chiffres contredisent cette réalité, alors même que dans les statistiques, sont décomptés les congés maternité et les stages... Il peut néanmoins arriver d'être absent, encore faudrait-il pouvoir être remplacé. Le nombre de professeurs remplaçants titulaires ne cesse de baisser, et le recours aux personnels non titulaires pour assurer ces remplacements augmente. Notre métier est en train de se précariser dangereusement, au moment même où l'exercer devient plus difficile.

Nous constatons également une nette progression des demandes d'aide sociale : demandes de bonifications au titre des situations de handicap, de postes adaptés longue durée, d'allègement de service. Mais parallèlement, le nombre de demandes satisfaites chute. Il doit être humainement répondu à cette souffrance grandissante au travail avec des moyens à la hauteur, avant que des situations graves ne se produisent. Les entretiens de mobilité de carrière sont également en hausse. Des collègues essaient de

trouver d'autres voies professionnelles face à un métier qu'ils ne comprennent plus. L'Éducation nationale se révèle incapable de diversifier les fonctions ou d'offrir des reconversions et malgré les promesses, les passerelles vers d'autres fonctions publiques sont restées quasi inexistantes.

Les besoins sociaux sont également en hausse : motifs économiques liés aux difficultés financières, aux difficultés de logement... La paupérisation du monde enseignant se confirme donc.

La médecine au travail est proprement sinistrée (un seul médecin de prévention pour toute l'Académie et 1090 visites de médecine de prévention effectuées l'an passé pour environ 25 000 enseignants) !

Il apparaît urgent de rétablir une véritable médecine du travail dans la fonction publique.

Égalité homme/femme

Terminons l'examen de ce bilan social par le sujet de l'égalité homme/femme. Dans le 2nd degré, la forte présence des femmes dans la profession est inversement proportionnelle à l'échelle catégorielle et indiciaire.

La précarisation grandissante des enseignants se concentre là encore sur les personnels féminins.

En ce qui concerne les retraites, les femmes ont des pensions plus faibles (carrières plus courtes, temps partiels, congés parentaux...).

Enfin, le dernier point concerne bien sûr celui de la rémunération : on enregistre une différence de 19,3 point d'indice salarial moyen en faveur des hommes, soit environ 1200€ net annuel de moins pour les femmes. À échelon égal, un homme progresse plus rapidement qu'une femme.

L'Éducation nationale, pourtant porteuse d'une mission d'éducation de la jeunesse à l'égalité homme/femme, ne risque pas de remplir cette mission puisqu'elle ne donne pas elle-même l'exemple.

Il serait grand temps qu'elle ait le courage d'engager une véritable lutte pour l'égalité.

Nous avons déjà pointé la plupart de ces évolutions préoccupantes dans le Bilan social l'an passé mais, force est de constater que rien n'a changé et que le budget actuel du Ministère ne permet pas de dégager les moyens correctifs nécessaires. Nous en appelons donc aux personnels eux-mêmes, afin qu'ils se saisissent de ces questions. L'avenir de la profession, l'avenir de l'éducation dans notre pays, en dépendent.

PAR

FABIENNE LANGOUREAU



Insolite : une manifestation contre le barème !

Le rectorat de Nice a été le théâtre de nombreuses manifestations à l'initiative du SNES-FSU pour exiger, notamment, un plan de rattrapage pour notre académie, ou des conditions d'exercice dignes pour nos collègues non-titulaires. Le 3 juillet s'est déroulée une manifestation inédite. Une organisation syndicale a "encadré" une trentaine de personnes pour soutenir un demandeur de mutation qui n'a pas obtenu le poste qu'il convoitait. C'est malheureux pour lui, mais ce poste a été attribué au barème. Même quand il s'agit d'un poste spécifique académique et dans le cas où plusieurs candidats obtiennent un avis favorable des corps d'inspection, c'est au barème que le poste est attribué. Cette règle, communément appliquée dans notre académie, est partagée par toutes les organisations syndicales élues en CAPA des certifiés et des agrégés (SNES, SNALC, SNCL, SGEN, CGT, FO, SUD).

Chacun aura compris qu'il ne s'agissait pas, dans cette manifestation, de défendre les intérêts collectifs de la profession, mais ceux d'un seul. Gageons que cette organisation syndicale, à laquelle la profession n'a pas accordé le moindre siège en CAPA des certifiés et des agrégés, promettra, à l'occasion de la campagne électorale pour les élections professionnelles de décembre 2014, de laver plus blanc que blanc.

ALAIN GALAN

CIO de Toulon.

Logés dans un local que la mairie de Toulon a déclaré insalubre, nos collègues du CIO de Toulon semblent voir enfin le bout du tunnel. La mairie qui avait décidé de les déloger au 1^{er} septembre a prolongé le bail jusqu'au 31 décembre.

Le relogement se fera à «l'espace Peiresc» dans des locaux appartenant au Conseil Général du Var. Le ministère a donné son aval et une enveloppe pour réaliser les travaux d'aménagement a été débloquée.

Tout cela ressemble à des bonnes nouvelles, mais il faut continuer à suivre le dossier de très près. Les collègues du CIO de Toulon peuvent compter sur le

SNES-FSU.

RICHARD GHIS



En février dernier, à l'occasion du Conseil d'Administration consacré à la DGH pour la rentrée 2014, le CA du lycée A. Calmette rejetait à deux reprises le projet de répartition horaire proposé par le proviseur. Motif : le volume de la DGH accordée au lycée était insuffisant pour assurer les dédoublements souhaitables, l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration dans des conditions normales.

Reçus en délégation par l'Inspecteur d'académie, les élus au CA ont pu lister l'ensemble des besoins qui n'étaient pas couverts par la dotation attribuée, et ont quitté leur interlocuteur avec le sentiment d'avoir été entendus : une réponse devait leur être faite dans les semaines suivant l'audience. Las, de réponse il n'y eut point, l'Inspecteur d'Académie remettant à chaque demande orale sa réponse à des « arbitrages » évidemment imminents. Il ne répondit pas plus aux courriers qui lui furent adressés en juin par des enseignants bien embarrassés au moment de procéder à leur future répartition des services...

Qu'à cela ne tienne : un préavis de grève a été déposé par le SNES-FSU, couvrant la semaine de la rentrée scolaire. À moins d'une réponse survenue entre-temps (!), c'est à des enseignants mobilisés que l'administration devra désormais des comptes, et c'est publiquement qu'elle devra répondre à la question de savoir si oui ou non elle est capable de donner au lycée Calmette les moyens de fonctionner au service de ses 1400 élèves.

ERIC MICHELANGELI.

La rentrée c'est le 1^{er} !

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 12 juin a donné un avis favorable, et le SNES-FSU y est pour quelque chose, au report de la prérentrée du vendredi 29 août au lundi 1^{er} septembre et de la rentrée des élèves du 1^{er} au 2 septembre, le texte adopté n'évoquant aucun rattrapage. Le SNES-FSU et la FSU ont fait de nouveau valoir leur demande de remise à plat du calendrier scolaire pour les prochaines années : des prérentrées en septembre, mais aussi des périodes de cours et de vacances plus équilibrées.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

DISPOSITIF REP+ À LA RENTRÉE

À la rentrée 2014, 102 établissements, répartis sur l'ensemble du territoire national, vont participer à l'expérimentation « REP+ ». Dans notre Académie, il s'agit des collèges Louis Nucera de Nice et Henri Wallon de la Seyne sur Mer. L'ensemble du dispositif ne prendra effet qu'à la rentrée 2015, il concernera alors 352 établissements. Si vous exercez dans un établissement REP+, vous allez donc bénéficier d'une pondération de 1,1 sur vos heures de cours, selon l'article 8 du nouveau décret sur les ORS :

« Dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire inscrits sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, pour l'application des maxima de service prévus au I de l'article 2 du présent décret, le temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves, est reconnu par la mise en œuvre d'une pondération. Chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de 1.1 heure. »

Ainsi, l'obligation réglementaire de service doit baisser dans ces établissements « préfigurateurs ». Mais il est primordial que les équipes conçoivent elles-mêmes le travail collectif car il s'agit d'une reconnaissance de la charge de travail particulière des personnels et en aucun cas de tâches supplémentaires qui s'ajouteraient à celles existant. Le travail en équipe est une réalité dans les établissements difficiles, il entraîne une surcharge de travail qui n'était jusqu'alors pas reconnue par l'institution. C'est l'objet de cette pondération qui permet enfin la reconnaissance de ces activités supplémentaires.

NON-TITULAIRES

ENFIN UNE AVANCÉE MAJEURE OBTENUE POUR LES EX NON-TITULAIRES.

Dès le mois de mai nous avons obtenu (le SNES-FSU) le principe de la suppression de la clause dite du butoir mais la décision concrète se faisait attendre. C'est fait !

Le comité technique ministériel (CTM) a examiné le 9 juillet un projet de décret qui supprime la clause du butoir. Cette clause, rappelons-le, pouvait priver les contractuels titularisés de toute reprise d'ancienneté pour leur reclassement. La publication du décret prévue fin août devrait rendre cette mesure applicable dès la rentrée 2014.

Pour être plus précis : les anciens contractuels nommés stagiaires à la rentrée 2014 verront leurs services repris pour leur reclassement dans le corps des agrégés, certifiés, CPE, CO-Psy, PLP ou PE, à hauteur de la moitié de leur durée jusqu'à douze ans, des trois quarts au-delà. À noter que la clause de sauvegarde de la rémunération appliquée depuis la rentrée 2013 est maintenue.



PAR
FABIENNE LANGOUREAU



ET
DIDIER GIAUFFER

Le temps de cours diminué par la pondération doit donc permettre aux équipes de travailler à leur initiative et d'être conceptrices de leur activité. C'est en ce sens que doit être lu l'article 8 énoncé plus haut. Nous appelons donc les équipes des établissements REP+ à ne pas se laisser imposer des réunions et des tâches supplémentaires par les chefs d'établissement. Vos élus sont intervenus en ce sens lors du CTA du 27 juin auprès de Mme le Recteur et de M. l'Inspecteur d'Académie.

L'inverse constituerait un dévoiement d'une mesure qui a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des enseignants en Éducation prioritaire tout en reconnaissant leur rôle de libres concepteurs pédagogiques.

En ce qui concerne la future carte de l'Éducation prioritaire, nous n'avons pas eu de réponses précises. Mme le Recteur a déclaré qu'il conviendra de définir de nouveaux critères, qui se calqueront sur la politique de la ville.

Nous avons insisté sur la particularité de notre région qui enregistre un taux record d'inscriptions dans les collèges privés. Nous avons cité l'exemple d'une ville comme Cannes qui détient le record de 48% de collégiens inscrits dans le privé ! Dans ces conditions et on le comprend aisément, les CSP réelles de l'établissement et les CSP de la zone de recrutement ne peuvent pas être les mêmes. En tout état de cause, nous avons demandé à être associés à la réflexion.

On le voit, la « relance de l'Éducation prioritaire » marque quelques avancées concrètes sur le temps de travail, malheureusement circonscrites pour l'instant aux REP+, et donc à étendre par l'action syndicale. Pour autant, leur mise en œuvre requiert la vigilance de la part des équipes.

N'hésitez pas, en cas de problème, à contacter la section académique !



PAR
FRÉDÉRIC GAUVRIT

À la demande de la FSU, les ex-contractuels nommés stagiaires lors d'une précédente rentrée pourront demander la révision de leur reclassement. La demande devra être formulée dans les six mois qui suivront la publication du décret et l'acceptation de la proposition du nouveau reclassement formulée dans les deux mois qui suivront sa transmission. Cependant, les services effectués depuis la nomination en tant que stagiaire et jusqu'à la rentrée 2014 seront neutralisés dans le calcul. La FSU a contesté cette restriction en déposant un amendement au CTM du 9 juillet ; l'UNSA et le SGEN n'ont pas soutenu cette demande ! Que l'on s'en souvienne au moment des élections professionnelles de décembre 2014 ! Le secteur non-titulaires du SNES-FSU Académie de Nice vous attend dès le mois de septembre pour vous accompagner dans cette procédure !

RÉFORME TERRITORIALE : LA CHARRUE AVANT LES BŒUFS

PAR
RICHARD GHIS



Avec la volonté affichée de poursuivre une politique d'austérité, qui frappe de plein fouet les salariés, mais qui touche aussi depuis l'an dernier les collectivités territoriales, le gouvernement accélère la réforme territoriale, renforçant au passage l'idée qu'elle échappe à tout débat démocratique. Au lieu de partir des besoins de la population et des salariés, de mener un véritable bilan de la décentralisation de ces trente dernières années pour déterminer ensuite l'organisation la plus à même de répondre aux défis actuels, le gouvernement fait le choix de redécouper le territoire sur des bases qui restent bien confuses.

Un nouveau découpage des régions mais pour quoi faire ?

Les annonces de ces dernières semaines et la présentation en conseil des ministres, le 18 juin, de deux projets de loi sur l'organisation territoriale, qui font suite à la loi sur les métropoles de janvier 2014, pourraient aboutir à un véritable «Big bang» territorial.

Le premier texte, très bref (7 articles, 14 pages), vise à donner aux régions une «taille critique» : il «redéfinit la délimitation des régions actuelles» en les faisant passer de 22 à 14 et «en tire les conséquences sur le plan électoral» en reportant à fin 2015 les élections régionales et départementales. Il réduit également le nombre d'élus de certaines assemblées régionales.

Ce texte est soumis à la procédure accélérée et le nouveau découpage devrait être «bouclé» à l'automne, le gouvernement arguant des contraintes du calendrier électoral puisqu'il prévoit les élections régionales en décembre 2015 et qu'il ne peut pas y avoir de changement dans le découpage du territoire électoral un an avant les élections. La discussion sur les compétences des différentes collectivités n'a pas encore commencé !

La nouvelle carte des régions, imposée, sans aucune discussion en amont avec les partenaires sociaux, ne semble répondre à aucune logique, en dépit des démonstrations chiffrées, souvent contradictoires, en terme de surface, de PIB, de taux de chômage, du nombre d'habitants. Tout cela ressemble à des arrangements de «baronnie». Pour la FSU, une évolution aussi importante pour l'ensemble des citoyens et pour les salariés des collectivités territoriales, mérite mieux.

Des compétences clarifiées ou la réduction des dépenses publiques ?

Le second projet de loi, avec 6 titres, et dont la discussion doit démarrer en octobre après le découpage territorial, est plus dense (87 pages, 38 articles). Il ambitionne «un redressement appuyé sur une réforme structurelle renforçant l'efficacité de l'action des collectivités». Les régions se verraient confier le pouvoir économique sur leur territoire avec la responsabilité de distribuer les aides aux entreprises au travers d'un schéma régional de développement économique qui deviendrait prescriptif pour tous les autres niveaux de l'organisation territoriale (métropole, intercommunalité, communes). Le gouvernement envisage aussi le transfert de plusieurs compétences, actuellement confiées aux départements dès janvier 2017 : voirie, transports non urbains, gestion des collèges (article 12). Il est même envisagé de donner aux régions, sur leurs compétences propres, la possibilité de légiférer en

aménageant la loi, ce qui aboutirait à des lois différentes sur le territoire national. Une telle vision de l'organisation territoriale vise-t-elle à faire de notre pays un état fédéral ?

On comprend bien aussi toutes les interrogations des personnels face à de tels bouleversements qui, pour l'heure, n'ont fait l'objet d'aucun échange, même si certains CESER, dont le nôtre (le 2 juillet), ont été officiellement saisis par le président de région.

Tout cela n'est possible que si la clause de compétences générale est supprimée. L'État s'est régulièrement défaussé ces dernières années sur les collectivités territoriales sans chercher à contrôler ni à s'assurer que les actions soient bien mises en œuvre. Il a ainsi contribué à accroître les inégalités entre territoires. La suppression de la clause générale de compétence devrait permettre la clarification des rôles des différents acteurs mais elle interroge en même temps sur ce qu'il adviendra des missions qui ont été délaissées par l'État et que les régions et les départements ont assumées au titre de cette clause.

Pour des services publics renforcés

La société que nous voulons met l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers : c'est le sens de notre proposition de services publics nécessaires aux droits fondamentaux sortis de la sphère marchande. Ces droits fondamentaux évoluent au fil des années et nécessitent des investissements (certains parlant systématiquement de coût). L'État doit rester garant des missions de services publics et des politiques publiques à mettre en œuvre. Il doit pouvoir jouer son rôle de régulation, de contrôle et de prospective sans écarter qu'il puisse être acteur du fonctionnement de certains d'entre eux. Le SNES-FSU, avec la FSU, souhaite que toute nouvelle réforme territoriale permette de clarifier et définir la répartition des compétences réciproques, ce qui est utile aussi bien aux usagers qu'aux personnels ; de clarifier la gestion financière et administrative ; de traiter les éléments de fiscalité. Mais le glissement des «maisons de services publics» vers des «maisons de services au public», le développement des partenariats public/privé, le transfert possible à des entreprises ou associations (exemple : transports scolaires), ne sont pas de bonnes solutions. Nous connaissons les conséquences de telles externalisations, par exemple avec la gestion de l'eau dans certaines collectivités.

Le SNES-FSU et la FSU considèrent qu'une réforme de l'organisation territoriale implique obligatoirement de partir des besoins sociaux à satisfaire et des missions à assurer au mieux, dans l'intérêt des usagers et de l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire. C'est cette réflexion qui doit permettre de cerner le niveau territorial le plus pertinent pour assumer cet ensemble. Les décisions devront répondre ainsi aux attentes des citoyens en matière d'accès à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire (éducation, santé, justice, culture, sécurité, logement, transport, emploi...) et de réduction des inégalités sociales et territoriales, et ce dans le respect impératif d'un développement durable. Il est aussi indispensable que les décisions qui seront prises ne dégradent pas la situation des agents. Il faut maintenir leurs conditions de statut et d'emploi et préserver leur situation ainsi que leurs acquis et droits sociaux individuels et collectifs.



Merci Jean-Pierre !

L'année 2013-2014 a connu de nombreux bouleversements dans notre section académique et il a fallu y faire face rapidement et efficacement.

À l'annonce des nouvelles responsabilités syndicales de Richard GHIS à la FSU-PACA, Jean-Pierre LAUGIER, avec le sens du dévouement syndical qu'on lui connaît s'est immédiatement porté volontaire pour assurer cette année de transition délicate. Tâche difficile que de s'installer, sans vraiment s'installer dans une mission ! Mission que seul «Laulau», avec ses qualités polyvalentes et son sens du collectif, pouvait mener à bien...

Ce fut une année bien remplie et efficacement menée : les relations avec le Rectorat, les nombreuses audiences, l'organisation des CAPA, les réponses au secteur Emploi... Jean-Pierre a répondu présent sur tous les fronts, prenant tout de même le temps de former les nouveaux militants.

Il le dit lui-même : parfois il a mauvais caractère... On préférera dire qu'il râle un peu et que dans ce cas, il vaut mieux laisser passer l'orage et attendre que ça aille mieux. Ce petit défaut est bien faible comparé à toutes les qualités qu'il réussit à mettre au service des autres.

À la rentrée prochaine, Jean-Pierre retournera donc, comme prévu et selon son souhait, à ses premières amours en reprenant la responsabilité de tout le secteur Emploi. Il demeurera bien entendu au Secrétariat général et assumera également de nouvelles fonctions au Comité Hygiène et Sécurité.

Pour ma part, c'est la grande humilité et l'immense générosité de Jean-Pierre qui m'ont époustoufflée. Au S3, grâce à des gens comme «Laulau», l'amitié est toujours au rendez-vous !

Alors, Jean-Pierre, continue à nous faire partager ton expérience et tes compétences, et encore merci pour nous tous et pour le SNES-FSU !

FABIENNE LANGOUREAU

Bonne retraite, Nicole !

Commissaire paritaire agréée, élue à la CA académique, Nicole GIACOMUZZO, après d'excellents et loyaux services, part pour une retraite méritée ! Issue d'une famille modeste, normalienne, agréée d'Italien, femme et militante engagée, «accrochée» au bassin minier de Brignoles et à son lycée Raynaud,



Nicole est un exemple pour toute une génération de militants et plusieurs générations d'élèves. Dévouement, humilité, partage, camaraderie sont ses valeurs. Nous lui souhaitons des heures paisibles au cabanon avec Jean-Marie.

ALAIN GALAN

Affectation des stagiaires : approximation et arbitraire

Les 24 et 25 juillet dernier, le recteur a procédé à l'affectation des stagiaires, parallèlement aux affectations annuelles des TZR. Ces deux journées de GT ont été riches d'enseignements pour nos nouveaux collègues, et ont pleinement contribué à leur formation –non pas tant sur la gestion de classe, la pédagogie, la didactique... disons qu'ils en savent déjà plus sur la manière dont leur employeur prétend les traiter. Passées les conditions inqualifiables dans lesquelles leur affectation a été prononcée par le ministère (Cf. communiqué de presse du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Affectation-des-laureats-concours.html>), le rectorat a pris le relais pour prononcer les affectations académiques dans le même esprit :

- Les modalités d'affectation (calendrier, formulation des vœux, barème) sont restées inconnues des candidats jusqu'à la dernière minute... et parfois même au-delà. En effet, le rectorat n'a pas pris la peine de publier une circulaire rectorale, comme le ministère le lui a pourtant demandé !
- Les supports réservés à l'affectation des stagiaires ont été préalablement choisis par les corps d'inspection, car ils offraient les meilleures conditions possibles de stage : une liste a été dressée par le rectorat, elle a été communiquées aux organisations syndicales, publiées... sauf qu'au moment d'affecter les stagiaires, de nombreux supports avaient été modifiés ! Pourquoi alors avoir retiré ces postes du mouvement intra-académique alors que des collègues les demandaient, si c'était pour n'y nommer aucun stagiaire ? Les inspecteurs n'ont pas pu nous l'expliquer lors de ce GT : ils étaient en congé...

Durant ce GT, les interventions des élus SNES-FSU ont permis de mieux faire valoir les vœux formulés par les intéressés, et les situations personnelles qui nous avaient été confiées. Dans bien des cas, les dégâts ont pu être limités... Mais ce n'est pas satisfaisant pour autant : le SNES-FSU ne peut accepter que se poursuive cette gestion approximative et arbitraire : nous exigeons que les affectations erronées qui ont pu être prononcées dans de telles conditions puissent être rediscutées avant la rentrée, et que les modalités d'affectation des stagiaires soient intégralement rediscutées pour les prochains exercices.

ERIC MICHELANGELI.

HORS CLASSE DES CERTIFÉS 2014

UNE FIN DE CARRIÈRE POUR TOUS !

PAR

ABDELLAH EL OUARRAQ



La CAPA pour la promotion d'avancement de grade s'est tenue le 27/05/2014. L'avancement de grade à la hors classe (issue des luttes de 1989 initiées par le SNES-FSU) ouvre une première étape à la revalorisation de nos carrières, même si certains collègues n'y parviennent malheureusement pas.

Le nombre total de promus est cette année de 266 (contingent attribué par le ministère à notre académie, il y en avait 251 en 2013) sur 3882 candidats. Ce chiffre ne représente que 6,8 % des promouvables. Sur le projet proposé par le recteur, il y avait 63% de promus à partir du 11^{ème} échelon et 37% à partir du 10^{ème}.

On constate encore de nombreuses disparités entre type d'établissement (6% des promus sont en collège, 9% sont en lycée) et de genre (7% des hommes promus contre seulement 4,3% des femmes).

Des disparités existent aussi entre les disciplines. Se classent premiers l'Espagnol et l'Italien, avec 9,4%, suivis de l'Histoire Géographie avec 8,4%. En revanche, Sciences Physiques (5,8%), Technologie (5,5%) et SVT (1,25%) sont les parents pauvres de cette année.

Nos interventions ont permis d'augmenter le nombre de promus au 11^{ème} échelon (au final, ils sont 183 soit 68,9%). Il reste cependant encore 18 collègues au 11^{ème} qui ne sont pas promus. Nous sommes également parvenus à faire modifier des appréciations et avis portés par des chefs d'établissement.

Le SNES-FSU continue de réclamer une nouvelle grille de rémunération incluant les indices de la hors classe avec un rythme unique de carrière qui soit le plus favorable.

Le Reclassement

Je suis nommé(e) hors-classe au 1^{er} septembre 2014 : quel sera mon reclassement ?

Ancienne situation : certifié(e) classe normale		Nouvelle situation : certifié(e) hors-classe		Effet financier
Echelon	Indice	Echelon	Indice	
11ème avec plus de trois ans d'ancienneté	658	6ème échelon sans ancienneté	741	+ 384 € brut/mois
11ème avec moins de trois ans d'ancienneté	658	5ème échelon avec ancienneté dans le 11ème conservée	695	+ 171 € brut/mois
10ème avec plus de 2 ans 6 mois d'ancienneté	612	5ème échelon sans ancienneté	695	+ 384 € brut/mois
10ème avec moins de 2 ans 6 mois d'ancienneté	612	4ème échelon avec ancienneté dans le 10ème conservée	642	+ 139 € brut/mois

STAGIAIRES

RENTÉE DES STAGIAIRES : QUE DE CAFOUILLAGES !

PAR

DIDIER GODE



Avec les quatre concours de recrutement (réservé, interne, classique et exceptionnel), cette année a vu l'arrivée d'un grand nombre de stagiaires ou de contractuels admissibles dans nos établissements.

Le SNES-FSU s'est attelé au suivi de ces futurs collègues dans ses deux antennes départementales : publications et mails spécifiques, réunions d'information et permanences hebdomadaires. Les stagiaires ne s'y sont pas trompés et c'est à plus de 55% qu'ils ont choisi d'adhérer en 2013-2014 au syndicat le plus impliqué à leurs côtés.

Le SNES-FSU a fait pression toute l'année sur le ministère à propos de la maquette des nouveaux concours et des modalités d'affectations. Il a obtenu quelques avancées : la possibilité de demander que le report pour préparer l'agrégation soit étendu aux lauréats de tous les concours, une meilleure reconnaissance des bonifications familiales (notamment celle du RRE).

Mais, ce qui attend les stagiaires à la rentrée est très préoccupant, tant les situations vont être disparates et inégalitaires : certains stagiaires seront affectés à mi-temps devant élèves (lauréats des concours exceptionnels ou anciens contractuels), les autres à plein temps ; certains devront valider en parallèle leur M2 (lauréats du nouveau concours) mais aussi suivre une formation professionnelle ; d'autres, déjà à plein temps, se verront imposer en sus une formation non encore définie... L'absence de cadrage national de la nouvelle réforme et les contraintes budgétaires dans les ESPE posent

réellement le problème de l'égalité et du caractère national de la formation.

En outre, la position du nouveau concours en fin de Master 1 entraîne une situation intenable pour les stagiaires lors de la 2ème année de Master : stage en responsabilité à mi-temps devant élèves et validation du M2. Cela empêche ainsi toute ouverture de formation vers la recherche.

Etudiants, stagiaires, formateurs de terrain et en ESPE payent le prix fort d'une réforme qui ne se donne pas les moyens des ambitions affichées.

C'est pourquoi, le SNES-FSU continue à exiger :

- La mise en place systématique de listes complémentaires afin que tous les postes offerts aux concours soient pourvus.
- Une formation en alternance à l'ESPE pour les stagiaires, limitée à un tiers temps devant élèves.
- Le rétablissement des aides spécifiques aux étudiants préparant les concours et la mise en place de pré-recrutements.
- Un tutorat de qualité assuré, pour tous les stagiaires, par des enseignants volontaires formés et rémunérés en conséquence.

Cette rentrée, plus encore, les stagiaires vont avoir besoin du soutien des collègues dans les établissements. Le secteur «stagiaires» reste bien entendu disponible pour répondre à toute difficulté rencontrée, toujours soucieux de faciliter l'entrée dans le métier de nos nouveaux collègues.

UN BILAN EN DEMI-TEINTE POUR NOTRE ACADÉMIE

PAR

ERIC MICHELANGELI



La déclaration liminaire que nous avons prononcée au nom du SNES-FSU et du SNESup-FSU lors de la CAPA du 5 mai dernier dénonçait un barème «déséquilibré», dont les deux tiers au moins sont discutables :

- un premier tiers relevant d'avis potentiellement arbitraires et dissimulés, souvent prononcés sur une base annuelle, sans prise en compte de l'ensemble de la carrière des intéressés ; de fait les évaluateurs primaires se sont vus attribuer un droit de véto dont ils ne font pas toujours un usage très averti, ni très raisonnable ;

- un second tiers dépendant du mode d'accès à l'échelon acquis, ce qui a pour effet d'évincer sans motif sérieux des candidats pas moins «méritants» que les autres.»

Pourquoi un tel barème ? Le diagnostic est simple. Nous y voyons clairement la volonté politique «de faire la part belle à certaines pratiques dites de GRH qui ont fait la preuve de leur nocivité partout où elles ont été employées. Présentées comme porteuses de modernité, ces pratiques sont en réalité de vieilles lunes, rabâchées depuis maintenant plusieurs décennies par les mêmes zéloteurs qui confondent service public et entreprise privée, encadrement et management, statut et contrat, dévouement et servilité. ».

UNE CAPA RICHE EN ÉCHANGES MAIS FRUSTRANTE

La proposition de tableau d'avancement soumis à la CAPA comportait 1008 candidats, dont 103 au 11^{ème} échelon. 202 candidats étaient proposés en vue d'une promotion par le ministre après CAPN : 92 d'entre eux au 11^{ème} échelon de la classe normale, 98 au 10^{ème}, 12 au 9^{ème}. Au total, 101 bénéficiaient d'un avis rectoral «Exceptionnel» (10% des candidats), et 166 d'un avis «Remarquable» (16%, pour un maximum de 20%).

Les avis «Exceptionnel» étaient répartis de manière moyennement satisfaisante. Ainsi, nous avons approuvé l'absence d'avis «Exceptionnel» en-dessous du 10^{ème} échelon, ou encore le choix de proposer des candidatures d'agrégés par liste d'aptitude avec un avis «Exceptionnel» dès trois années d'ancienneté de corps.

Néanmoins, la répartition des avis «Exceptionnel» entre candidats au 10^{ème} et au 11^{ème} échelons appelait un certain nombre de réserves de notre part sur la base de quelques éléments statistiques :

- En 2013, le recteur a imposé des choix contre-productifs : 44 avis «Exceptionnel» avaient été attribués à des candidats au 11^{ème} échelon, contre 52 pour des candidats au 10^{ème} échelon. Que pensez-vous qu'il advint ? 39 candidats au 11^{ème} échelon ont été promus (environ 90%), contre 8 seulement au 10^{ème} (15%). Au final, le rendement de la hors-classe 2013 a été décevant pour l'académie : 50 promus, alors que le ratio de 7% nous en laissait espérer 70... Voilà ce qui arrive aux académies dont les recteurs attribuent prioritairement leurs avis «Exceptionnel» hors 11^{ème} échelon !

- En 2014, les propositions d'avis «Exceptionnel» étaient moins insatisfaisantes : 65 avis «Exceptionnel» étaient attribués à des candidats au 11^{ème} échelon, et 36 à des candidats au 10^{ème} échelon. Mais dans ces conditions, si les barres 2013 étaient reconduites, nous avons calculé que nous n'obtiendrions que 60 promus !

Le tableau des propositions rectorales était donc encore nettement perfectible. À cet effet, nous avons proposé deux pistes de travail pour favoriser les propositions «utiles», c'est-à-dire qui puissent aboutir au niveau national, et qui offrent aux promus un effet financier

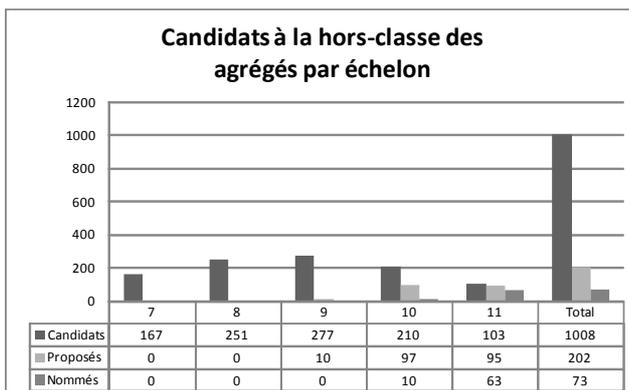
immédiat. Une meilleure prise en compte des candidats au 11^{ème} échelon et des fins de carrière des candidats les plus âgés s'imposait.

Les discussions de la CAPA ont permis quelques améliorations du tableau : par exemple, 72 candidats au 11^{ème} échelon bénéficiaient désormais d'un avis «Exceptionnel»... Mais nous n'avons été que partiellement entendus : certes, un traitement plus juste et plus cohérent des agrégés par liste d'aptitude a été possible, et des avis «Exceptionnel» ont été attribués à des candidats proches de la retraite. En revanche, peu de concessions pour les candidats au 11^{ème} échelon disposant de deux avis primaires «Favorable», que l'administration a délibérément maintenus à l'écart de la promotion, et aucun correctif aux aberrations relevées dans le traitement des candidatures du supérieur, en particulier sur le site Toulon-La Garde... C'est regrettable : en effet, le «rendement» que l'on aurait pu espérer d'un tableau conforme à nos préconisations aurait été nettement supérieur ...

UN BILAN CHIFFRÉ EN DEMI-TEINTE

La suite, à l'issue de la CAPN qui s'est déroulée fin juin était prévisible, et la statistique confirme ce que nous savions : les avis «Exceptionnel» sont efficaces quand ils sont donnés au 11^{ème} échelon -sur les 63 promus à cet échelon, 62 en bénéficiaient (le 63^{ème} a été «repêché») ; en revanche, ils sont très rarement décisifs en-dessous du 11^{ème} échelon.

Avec 73 promus (soit le reflet fidèle du ratio «promus/promouvables»), aucun bénéficiaire n'a été tiré d'un «rattrapage» du mauvais cru 2013, ni de la structure d'âge particulière de notre académie ; aucune marge de manœuvre n'a été dégagée pour les exercices à venir, et la menace d'un «effet bouchon» reste entière. Il s'agit là d'un très mauvais message adressé aux candidats qui avancent (ou pas !) dans leur carrière. En effet, nous le disions en séance, «à l'heure où on nous inflige un septennat de gel de nos rémunérations, rien ne justifie que l'on entrave l'avancement d'un professeur agrégé qui a parcouru tous les échelons de la classe normale : qui n'avance pas recule», et le tableau d'avancement 2014 a laissé, sans motif dans la quasi-totalité des cas, plusieurs dizaines de ces collègues sur le bord du chemin. Le recteur doit (après tout, il avait su le faire après 2005), prendre enfin la mesure de la situation. En tout état de cause, c'est forts de ces constats et avec une détermination encore renforcée que les élus SNES-FSU participeront l'an prochain aux CAPA et CAPN de promotion de grade pour y défendre la hors-classe débouché de carrière pour tous. Ils y seront d'autant plus entendus que la profession leur aura, à l'occasion des élections professionnelles de l'automne prochain, renouvelé sa confiance.



MUTATIONS

Cette année encore, les collègues CPE ont pu muter ou obtenir des améliorations d'affectation dans le cadre du mouvement intra et ce, grâce au SNES-FSU. Nous sommes la seule organisation syndicale qui soit capable d'avancer des propositions justes et cohérentes.

Par exemple, plusieurs TZR ont enfin pu obtenir un poste fixe grâce au travail des commissaires paritaires SNES-FSU.

Cependant, 3 postes ont été bloqués pour l'accueil des stagiaires, ce qui prive le mouvement d'une certaine fluidité.

HORS - CLASSE

Après de nombreuses revendications, le ratio de promus à la hors-classe chez les CPE s'est enfin aligné sur celui des certifiés. Le SNES-FSU se félicite d'avoir rétabli ce qui, jusque-là, était une injustice.

Lors de la CAPA du 3 juin les élus du SNES-FSU étaient présents pour vérifier les dossiers de tous les CPE promouvables. Nous n'avons pas hésité à monter au créneau notamment pour défendre un collègue qui avait été dégradé. Nous avons obtenu que soit pris en compte l'ensemble de sa carrière pour le passage à la hors-classe, ce qui a conduit le rectorat à rétablir les appréciations de ce collègue.

Sur le plan national, le montant de l'ISOE augmente de 95 euros par an dès la prochaine rentrée scolaire, cette augmentation est symbolique mais répond aux attentes du SNES-FSU qui obtient ainsi un alignement sur les certifiés.

Autre avancée cette année : nous avons obtenu l'abandon de la note de vie scolaire.

Quant aux discussions actuelles sur le métier, celles-ci restent inachevées. Il est essentiel de redéfinir les missions des CPE en prenant en considération la charge de travail, la pénibilité et en recadrant le temps de travail (emploi du temps à 35h et reconnaissance des éventuels dépassements).

Néanmoins et malgré la création de 159 postes supplémentaires à la rentrée 2014 sur le plan national, le nombre de CPE reste insuffisant car il ne s'agit que d'une compensation sans tenir compte du nombre croissant d'élèves, des attentes dans l'éducation prioritaire, de la charge de travail et des difficultés rencontrées au quotidien dans nos missions.

ANNE MONNET



Alain Galan
Secrétaire général
Technologie
Clg Vallées du Paillon, Contes



Fabienne Langoureau
Secrétaire générale adjointe
Lettres modernes
Lyc Carnot, Cannes



Jean-Pierre Laugier
Secrétaire général adjoint
S.V.T.
Lyc Parc Impérial, Nice



Richard Ghis
Secrétaire général adjoint
Mathématiques
Lyc Camus, Fréjus



Gilles Depresle
Trésorier
Mathématiques
Lyc Augier, Nice



Pascal Chaumard
Secrétaire administratif
Documentation
Clg Port Lympia, Nice



Coline Rozerot
Co-secrétaire départementale 83
Histoire-Géographie
Lyc de Lorgues



Jean-Paul Clot
Secrétaire départemental 06
Histoire-Géographie
Lyc Parc Impérial, Nice



Dominique Queyroulet
Co-secrétaire départemental 83
Technologie
Clg Mistral, Bormes



Didier Giauffer
Secrétaire départemental adjoint 06
S.V.T.
Clg Maulnier, Nice



Frédéric Gauvrit
Secrétaire académique
Histoire-Géographie
Clg international, Valbonne

LES INSTANCES DU SNES-FSU

Afin de faire vivre la démocratie interne de notre organisation syndicale, nous publions dans ce numéro le calendrier des différentes réunions du Conseil Syndical Académique, afin que chacun, élu ou représentant d'établissement puisse s'organiser :

- **Lundi 8 septembre 2014** au local de la section académique à Nice
- **Vendredi 12 décembre 2014** au lycée Dumont d'Urville à Toulon
- **Lundi 26 janvier 2015** dans un établissement des Alpes-Maritimes
- **Judi 19 mars 2015** au collège Berty Albrecht à St Maxime
- **Vendredi 19 juin 2015** au local de la section académique à Nice.

ACTION SOCIALE

UN BILAN DES PLUS DÉCEVANTS : À NOUS DE REPRENDRE LA MAIN !

PAR
FRÉDÉRIC GAUVRIT



Le CTA (Comité Technique Académique) du 27 juin 2014 a examiné le bilan social de l'Académie de Nice pour 2013. En faisant partie le volet «Action Sociale».

Pour mémoire, l'Action Sociale dans l'Éducation nationale se décline entre des prestations ministérielles (PIM), au cadre réglementaire imposé, dont sont exclus tous les agents qui ne sont pas fonctionnaires, et des prestations d'initiative académique, les ASIA, dont tous les personnels peuvent bénéficier.

Un constat s'impose pour 2013. Au-delà des PIM, les ASIA existantes sont réduites à la portion congrue dans l'académie et bénéficient de peu de publicité et à très peu d'agents. Et surtout, elles ne complètent pas les PIM. Ainsi, pour les CESU – Garde d'enfants (Chèque Emploi Service Universel), une PIM d'importance, aucune ASIA ne l'ouvre à l'ensemble des agents. Autre élément significatif, l'importance de l'ASIA « Prêts et Secours », qui comme son nom l'indique répond aux situations d'extrême urgence financière. Elle représente 37 % du budget de l'Action Sociale de l'Académie quand la moyenne nationale est de 27 %. Il est plus qu'urgent de mettre en place de réelles prestations sociales qui évitent aux personnels les plus fragiles de se retrouver dans une situation de grande insécurité matérielle.

Qu'on ne se trompe pas, la revalorisation du point d'indice

reste bien sûr la meilleure des protections face aux difficultés de beaucoup. L'obtenir est notre priorité !

Mais l'Action Sociale ne doit pas être négligée. Elle n'est pas de la charité et ne doit pas le devenir. Elle constitue un élément incontournable de réduction des inégalités. Le problème c'est le budget qui y est consacré. Certes, il n'est pas en diminution, mais il est gelé. Et il ne correspond nationalement qu'à 0.19 % de la masse salariale du MEN quand la norme devrait être de 3 % ! C'est ce vers quoi la FSU et ses syndicats œuvrent nationalement. Ainsi dans l'EN, le budget annuel «Action Sociale» par agent est de 26 €. Quand au ministère des Finances il atteint 623 € ! Pour l'Académie de Nice, encore une fois sous-dotée, il est de 20.87 €.

Dès l'année prochaine, nous allons œuvrer à voir le budget académique de l'Action Sociale augmenter. Et cela passe par la mise en place de nouvelles prestations ouvertes à tous.

Ainsi à la dernière CAAS (Commission Académique de l'Action Sociale) du 30 juin, nous avons porté plusieurs projets : reconstruction de la communication académique sur l'Action Sociale, mise en place d'une ASIA «Garde d'enfants», étude de la faisabilité d'une ASIA «Énergie». Rendez-vous est donc pris pour la mise en œuvre d'une politique d'Action Sociale digne de ce nom.

COLLÈGES VAROIS

COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN AU LUC

Au collège Pierre de Coubertin du Luc, les effectifs d'apprévisionnels dépassent les 900 élèves. Les membres du C.A. de février ont donc fait voter une motion à destination du Conseil Général et ont adressé un courrier à la DSDEN. Sans réponse du Conseil Général, les membres du C.A. ont interpellé son représentant, M. Pianetti, lors d'un CA en mai. Il nous a répondu que le C.G. n'avait plus de moyens du fait des inondations. Une délégation de parents et de professeurs a été reçue par Mme PAM à la DSDEN en mars. Ressortis déçus de l'entretien, les parents se sont mobilisés et ont organisé une manifestation devant le collège le mardi 10 juin, les professeurs n'assurant pas, par solidarité, la 1^{ère} heure de

cours : un article dans Var matin et un reportage sur France 3, ainsi qu'un préavis de grève des enseignants pour le 26 juin, premier jour du brevet, nous ont permis d'être reçus le 24 juin par Monsieur Verlucco, Inspecteur d'Académie, qui a entendu la problématique d'un collège qui s'essouffle du fait d'effectifs pléthoriques. Il a promis des heures pour des projets «s'il lui en reste après la répartition des moyens sur les lycées et le collège de Cuers» et une ouverture de classe si les effectifs dépassent les 29 par classes. Le préavis de grève a été levé depuis lors, mais le collège n'a pas de réponse, et ce malgré un courrier électronique envoyé au cabinet de l'inspection début juillet.

CAROLINE FIEVET.

COLLÈGE LA FERRAGE À CUERS

Au collège La Ferrage à Cuers, durant l'année scolaire, les effectifs ont été d'environ 910 élèves (sections générales, SEGPA et ULIS confondues) pour une capacité prévue de 800 élèves. Depuis plusieurs années, lors des CA et des CDEN nous attirons l'attention des services académiques et du département sur l'augmentation des effectifs dans cet établissement de centre ville déjà ancien, dont les locaux, nombre de salles de classe et espaces communs, sont beaucoup trop petits. Cette situation entraîne des tensions, des conditions d'enseignement et d'apprentissage de plus en plus difficiles. Malgré nos actions : réunions, courriers, audiences, tracts, pétition et deux journées de grève, nous n'avons obtenu qu'une modification de la carte scolaire pour les élèves de CM2 de Carnoules qui iront désormais au collège de Besse sur Issole. Cela entraîne une baisse inférieure à l'augmentation démographique des communes de Cuers et Pierrefeu. Certes, des travaux vont être réalisés pour agrandir le réfectoire qui accueille 740 demi-pensionnaires.

Les parents d'élèves ont eux aussi mené des actions pour montrer leurs inquiétudes et nous soutenir dans nos actions. De nombreuses familles ont aussi demandé des dérogations pour scolariser leurs enfants dans d'autres établissements du secteur. Cependant, les effectifs prévus dans la DGH pour la rentrée 2014, avec deux divisions de plus et 920 élèves au total, seront certainement dépassés car nombre de logements neufs doivent être livrés, accueillant encore de nouvelles familles.

Le conseil général, Le DASEN et le préfet nous assurent qu'ils accordent toute leur attention à notre établissement mais des prévisions démographiques erronées, le manque d'anticipation à refondre la carte scolaire et à prévoir la construction d'un nouveau collège dans le bassin ont abouti à cette situation.

Lors de la dernière réunion syndicale en juin, une majorité d'enseignants s'est donc prononcée pour mener de nouvelles actions à la rentrée afin de revendiquer de meilleures conditions de scolarisation pour les collégiens de La Ferrage.

GENEVIÈVE CLERC.